

Et si le conseil général devait être supprimé...

L'Ifrap publie une étude de Louis Caudron sur les transferts des compétences exercées par le conseil général de la Vienne dans l'éventualité de sa disparition.

A lors que débute aujourd'hui l'examen en seconde lecture de la réforme territoriale au Sénat, l'Institut français pour la recherche sur les administrations et les politiques publiques (Ifrap), connu pour ses orientations libérales, apporte sa contribution au débat en proposant des pistes pour une « vraie réforme » des régions mais aussi en étudiant le cas particulier du conseil général de la Vienne pour envisager les transferts de compétences possibles dans l'éventualité d'une suppression de l'échelon politique départemental.

Le think tank publie une synthèse de l'étude réalisée par Louis Caudron, ancien directeur adjoint des services du Département, dont se dégagent des propositions de réorganisation.

> **Missions sociales.** « La répartition des tâches entre l'État, les organismes sociaux et le Département est incompréhensible », déplore Louis Caudron qui propose « de revoir l'ensemble du secteur social de l'État, du département, de la Sécurité sociale, des associations, et de redistribuer les rôles, en attribuant à la CAF ou à Pôle emploi des prestations actuellement gérées par le Département ».

« L'entretien de la voirie nécessite une gestion de proximité »

Au passage, l'étude fait remarquer que « le Département n'a pas de marge de décision » et qu'il « se doit d'attribuer des aides en fonction des critères définis au niveau national ». Selon son auteur, un transfert des compétences sociales à la Région « ne ferait que compliquer la situation ».

> **Transports.** La région qui est



L'étude rappelle que le conseil général de la Vienne emploie 1.306 agents.

déjà responsable des TER « pourrait tout aussi bien prendre en charge l'organisation des transports par cars ».

> **Culture et sport.** « Toutes les collectivités locales aident les activités culturelles et sportives », observe Louis Caudron qui préconise de désigner « une seule collectivité locale compétente ».

> **Pompiers.** « Le transfert du financement du Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) à la Région ne devrait pas perturber l'organisation actuelle de cet établissement public » tout en permettant des économies, estime l'étude.

> **Archives.** « On peut conserver l'organisation actuelle au niveau des départements en faisant des économies grâce à une gestion regroupée au niveau régional. »

> **Voie.** « L'entretien de la voi-

rie nécessite une gestion de proximité », estime la note publiée par l'Ifrap. « Il ne faut pas faire déplacer les engins d'entretien routier sur des dizaines de kilomètres... »

Les collèges confiés aux conseils régionaux

Louis Caudron propose donc de « conserver une répartition infra-départementale des centres d'exploitation et des subdivisions » au sein d'un service régional des infrastructures. « Les économies sont à rechercher dans les collaborations avec les communautés de communes, les entreprises et les agriculteurs. »

> **Collèges.** « Les régions ont vis-à-vis des lycées le même rôle que les départements vis-à-vis des collèges. On peut donc penser que confier la gestion des collèges

(Photo d'Archives, Patrick Lavaud)

aux régions devrait générer des économies dans la mesure où un seul service gèrerait trois ou quatre fois plus d'établissements d'enseignement », écrit l'auteur de l'étude. A condition de prévoir « une organisation décentralisée des transports scolaires » avec des agents sur le terrain.

> **Appui aux communes.** La note de l'Ifrap propose de transférer le financement des équipements des petites communes aux structures intercommunales.

> **Économie.** « Le rôle de la région comme chef de file est acquis » dans ce domaine, constate l'auteur.

> **Tourisme.** « Le cas de la Vienne est très particulier. C'est un département où le conseil général a transformé avec ses investissements un département rural classique en un département qui figure parmi les dix premiers départements touristiques de France », écrit Louis Caudron en ajoutant que « l'idée de promouvoir en même temps Biarritz et le Futuroscope n'aurait guère de sens » dans la future grande région avec l'Aquitaine et le Limousin. « Une région responsable du tourisme devra surtout soutenir les initiatives locales », propose-t-il.

Tout cela avec l'objectif revendiqué de « permettre de diminuer les besoins en personnel » ; donc de faire des économies.

en chiffres

390 : en millions, c'est le montant total des dépenses du conseil général de la Vienne en 2013, dont 317 en fonctionnement et 79 en investissement.

1.306 : c'est le nombre d'agents qu'emploie le conseil général, dont 460 dans l'administration générale, les actions culturelles et sportives et l'animation.

41 : en millions d'euros, c'est le budget consacré à l'enfance et à la famille.

51 : en millions d'euros, c'est le budget consacré aux personnes âgées.

39 : en millions d'euros, c'est le budget consacré au handicap.

66 : en millions d'euros, c'est le budget consacré à l'action sociale et à l'insertion.

14.991 : c'est le nombre de bénéficiaires du RSA, soit une dépense de 57,2 millions d'euros en 2013.

4.687 : c'est le nombre de kilomètres de routes départementales.

6,6 : en millions d'euros, c'est le budget annuel de fonctionnement des 34 collèges auquel s'ajoute une dizaine de millions de travaux en 2013.

POITOU-CHARENTES

La Région qui dépense le moins par habitant

« Si toutes les Régions françaises étaient gérées comme le Poitou-Charentes, on pourrait faire 2 milliards d'euros d'économies par an. » C'est Agnès Verdier-Molinié qui le dit et la directrice de l'Ifrap, think tank libéral plutôt classé à droite, ne peut pas être soupçonnée de partialité quand elle décerne des lauriers à la Région présidée pendant dix ans par Ségolène Royal. Dans son rapport pour une « vraie réforme » des Régions, l'Ifrap constate que le Poitou-Charentes ne dépense « que » 348 euros par an et par habitant quand les dépenses totales moyennes des Régions s'élèvent à 390 euros par habitant : « Avec une telle référence, les dépenses totales des Régions devraient s'élever à 22,2 milliards d'euros au lieu de 25,7 milliards. »